

## ORDONNANCE COLLECTIVE

Maladie de Lyme : Initiation d'une prophylaxie post-exposition (PPE) chez une personne ASYMPTOMATIQUE à la suite d'une piqûre de tique survenue dans un secteur géographique visé par l'application de la PPE

**Date d'entrée en vigueur** 2018-07-13

**Incluant un protocole** Oui  Non

**Date de révision** --

**Date de péremption** 2021-07-31

### 1. Objet

#### 1.1. Description

Initiation d'une prophylaxie post-exposition (PPE) chez une personne ASYMPTOMATIQUE à la suite d'une piqûre de tique survenue dans un secteur géographique visé par l'application de la PPE, au Québec et dans les secteurs reconnus endémiques hors Québec.

**Secteur géographique visé par l'application de la PPE :**

- 1) **Au Québec** : consulter le lien pour connaître la liste des municipalités où la PPE peut être indiquée <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/maladies-infectieuses/ZOO-Antibioprophylaxie.pdf>.
- 2) **Hors-Québec** : dans les secteurs reconnus endémiques : ailleurs au Canada<sup>1</sup>, aux États-Unis<sup>2</sup> ou certains pays en Europe<sup>3</sup>.

#### 1.2. But

Prévenir l'infection par le *Borrelia burgdorferi*, bactérie responsable de la maladie de Lyme.

### 2. Professionnels habilités

Pharmaciens communautaires pratiquant dans la région socio-sanitaire de la Montérégie.

### 3. Activités réservées

#### 3.1. Professionnel visé par l'ordonnance collective

Pharmacien communautaire

- Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoire appropriées.
- Surveiller la thérapie médicamenteuse.

<sup>1</sup> [Surveillance de la maladie de Lyme - Gouvernement du Canada](https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-lyme/risque-maladie-lyme-chez-canadiens.html) (https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-lyme/risque-maladie-lyme-chez-canadiens.html).

<sup>2</sup> [Lyme Disease - Centers for Disease Control and Prevention](https://www.cdc.gov/lyme/stats/index.html) (https://www.cdc.gov/lyme/stats/index.html)

<sup>3</sup> [Borreliosis – European Center for Disease Prevention and Control](http://ecdc.europa.eu/en/healthtopics/emerging_and_vector-borne_diseases/tick_borne_diseases/lyme_disease/pages/index.aspx) (http://ecdc.europa.eu/en/healthtopics/emerging\_and\_vector-borne\_diseases/tick\_borne\_diseases/lyme\_disease/pages/index.aspx)

## 4. Secteurs d'activités visés

Pharmacies communautaires situées dans la région socio-sanitaire de la Montérégie.

## 5. Médecin répondant et médecin prescripteur

### 5.1. Médecin répondant :

Médecin de garde de la Direction de santé publique de la Montérégie pour le secteur maladies infectieuses (24 heures /7 jours) au 1 800 265-6213 ou au 450 928-3231.

### 5.2. Médecin prescripteur :

D<sup>re</sup> Julie Loslier, directrice de santé publique de la Montérégie, numéro de permis d'exercice : 06402.  
Numéro de téléphone : 450 928-6777, poste 13046.

## 6. Indications et conditions d'initiation

### 6.1. Groupes de personnes visées

L'ensemble des personnes ASYMPTOMATIQUES de 8 ans ou plus se présentant en pharmacie à la suite d'une piqûre de tique survenue dans un secteur géographique visé par l'application de la PPE pour la maladie de Lyme (voir point 1.1).

### 6.2. Conditions à l'application de l'ordonnance

Toutes les conditions suivantes doivent être présentes :

1. La personne est asymptomatique;
2. La personne a été piquée par une tique dans un secteur géographique visé par l'application de la PPE pour la maladie de Lyme (voir point 1.1);
3. Le délai entre le retrait de la tique et la consultation est de 72 heures ou moins;
4. La tique est restée accrochée à la peau 24 heures ou plus<sup>4</sup>.

## 7. Contre-indications et limites

### Liste des contre-indications ou des limites

1. Les femmes enceintes
2. Les femmes qui allaitent
3. Les personnes présentant les antécédents médicaux suivants :
  - a. myasthénie grave,
  - b. insuffisance hépatique,
  - c. oesophagite active ou ulcérations oesophagiennes,
  - d. hypersensibilité au soleil.
4. Les personnes allergiques à la doxycycline ou à une autre tétracycline
5. Les personnes qui présentent des signes et symptômes compatibles avec la maladie de Lyme précoce, soit la présence de :
  - a. Lésion cutanée érythémateuse
  - b. Symptômes constitutionnels :
    - i. fièvre (rapportée par la personne ou objectivée)

---

<sup>4</sup> Pour évaluer la durée de la piqûre de la tique, rechercher le moment de la dernière activité à risque (voir [maladiedelymemonteregie.com](http://maladiedelymemonteregie.com)).

- ii. fatigue
- iii. céphalées
- c. Autres symptômes possibles :
  - i. raideur de la nuque
  - ii. myalgies et arthralgies diffuses

## 8. Procédure

### 8.1. Procédure à suivre pour les personnes répondant aux indications et conditions d'initiation de la PPE et QUI ONT DES CONTRE-INDICATIONS OU DES LIMITES

- Pour TOUTES LES PERSONNES, symptomatiques ou non, qui présentent des contre-indications ou des limites:
  1. Si la tique est attachée à la peau, demander à la personne de la retirer le plus rapidement possible en suivant les étapes décrites plus bas (voir point 8.2 item 2).
  2. Si la tique est disponible, placer la tique dans un contenant sec et la remettre à la personne (voir point 8.2 item 2).
- Pour les personnes SYMPTOMATIQUES qui présentent des signes et symptômes compatibles avec la maladie de Lyme précoce (voir point 7.1 item 5) :
  1. Noter dans le dossier de la personne la date et l'heure où la tique a été retirée, le cas échéant. Compléter le formulaire de l'annexe 1.
  2. Recommander à la personne de consulter un médecin.
  3. Remettre le feuillet d'information sur la maladie de Lyme (lien pour feuillet [français](#) et [anglais](#))
- Pour les personnes ASYMPTOMATIQUES qui présentent des contre-indications ou des limites:
  1. Indiquer à ces personnes de surveiller les signes et symptômes compatibles avec la maladie de Lyme précoce pour une durée de 30 jours. Les aviser de consulter un médecin si des signes et symptômes apparaissent au cours de ce délai (annexe 2)
  2. Remettre le feuillet d'information sur la maladie de Lyme (lien pour feuillet [français](#) et [anglais](#))
  3. Répondre aux questions de la personne avant qu'elle quitte.
  4. Compléter le formulaire de l'annexe 1, en notant :
    - a. La date et l'heure où la tique a été retirée, le cas échéant.
    - b. Les contre-indications à la doxycycline ainsi que tout autre élément pertinent de l'évaluation.
    - c. Les interventions posées et les consignes données à la personne.
    - d. Les résultats (ex. réaction de la personne) et suivis s'il y a lieu.

## 8.2. Procédure à suivre pour les personnes répondant aux indications et conditions d'initiation de la PPE et QUI N'ONT PAS DE CONTRE-INDICATION OU DE LIMITE

1. Évaluer le poids des enfants de 8 à 12 ans en les pesant en pharmacie ou en utilisant un poids récent rapporté par le parent.
2. Si la tique est attachée à la peau, demander à la personne de la retirer le plus rapidement possible avec une pince fine (ex : pince à écharde ou autre pince conçue pour extirper les tiques) en suivant les étapes suivantes :
  - i. Saisir la tique à l'aide d'une pince en étant le plus près possible de la peau. Il est important de ne pas presser l'abdomen de la tique, car cela augmente le risque de transmission de la bactérie.
  - ii. Tirer la tique doucement, mais fermement et de façon continue, sans la tourner ou l'écraser. Si la tête de la tique reste implantée dans la peau, il est possible ensuite de la retirer délicatement avec la pince. Cette partie ne peut plus transmettre la maladie.
  - iii. Placer la tique retirée de la peau dans un contenant sec qui ferme de façon étanche (ex : contenant à pilules vide ou contenant pour spécimen d'urine) et la remettre à la personne.
  - iv. Après avoir enlevé la tique, nettoyer la peau avec de l'eau et du savon.
3. Indiquer à la personne qu'elle pourra apporter la tique au médecin lors de sa consultation si elle développe des symptômes dans les 30 jours suivant le retrait de la tique. Le médecin pourrait demander l'analyse de la tique.
4. Valider l'indication de procéder à l'antibioprophylaxie (voir point 6 Indication et conditions d'initiation)
5. Vérifier la présence de contre-indications et de limites à la doxycycline (voir point 7 Contre-indications et limites).
6. Administrer l'antibioprophylaxie aux personnes chez qui elle est indiquée ET qui ne présentent pas de contre-indication ou de limite à la doxycycline. Procéder selon les indications dans le tableau suivant :

Âge	Nom du médicament	Posologie	Poids (kg)	Dose (mg)	Dose (mL) Suspension orale 5 mg/ml
8 à 12 ans	Doxycycline	2 mg/kg <b>PO BID</b> (maximum 100 mg par dose) pour deux doses	15 à 17,4	32,4 mg	6,5 mL
			17,5 à 19,9	37,4 mg	7,5 mL
			20 à 24,9	44,9 mg	9 mL
			25 à 29,9	54,9 mg	11 mL
			30 à 34,9	64,9 mg	13 mL
			35 à 39,9	74,9 mg	15 mL
			40 à 44,9	84,9 mg	17 mL
			45 et plus	100 mg	20 mL
13 ans et plus	Doxycycline	Dose unique de 200 mg <b>PO</b>	-	-	-

7. Remettre le feuillet sur les effets indésirables liés à la doxycycline aux personnes chez qui l'antibioprophylaxie est administrée (annexe 3).
8. Indiquer à toutes les personnes asymptomatiques ayant été piquées par une tique de surveiller les signes et symptômes compatibles avec la maladie de Lyme précoce pour une durée de 30 jours, et ce, qu'elles aient reçu ou non une antibioprophylaxie. Les personnes doivent être averties de consulter un médecin si des signes et symptômes apparaissent au cours de ce délai.
9. Remettre le feuillet d'information sur la maladie de Lyme (lien pour feuillet [français](#) et [anglais](#))
10. Répondre aux questions de la personne avant qu'elle quitte.
11. Documenter l'ordonnance collective en complétant le formulaire de l'annexe 1 et le verser au dossier de la personne :
  - a. Sur le profil pharmaceutique :
    - i. Transcrire l'ordonnance au profil selon la procédure habituelle
  - b. Sur la feuille de notes d'évolution du pharmacien, inscrire :
    - i. Les éléments de l'évaluation qui justifient l'application de l'ordonnance collective
    - ii. Les interventions posées et les consignes données à la personne
    - iii. Les résultats (ex. : réaction de la personne) et suivis s'il y a lieu

## 9. Sources

- CIUSSS de l'Estrie – CHUS | Ordonnance collective Maladie de Lyme : Initiation d'une prophylaxie post-exposition chez un patient asymptomatique suite à une piqûre de tique en zone à risque, révisé 2018.
- Centers for disease control and prevention (CDC), 2017. Lyme Disease – Data and Statistics [En ligne]. Disponible à l'adresse URL : <http://www.cdc.gov/lyme/stats/index.html>. Page consultée le 4 juillet 2018.
- Institut national de santé publique (INSPQ). Évaluation de la recommandation de la prophylaxie post-exposition suite à une piqûre de tique. Opinion d'experts. Québec : INSPQ, 2017 Disponible à l'adresse URL : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2301>.
- Nadelman, R.B., Nowakowski, J., Fish, D., et al., Prophylaxis with single dose doxycycline for the prevention of Lyme disease after an Ixodes scapularis tick bite. *N Engl J Med* 2001; 345:79–84.
- Santé Canada, 2018. Surveillance de la maladie de Lyme. [En ligne]. Disponible à l'adresse URL : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-lyme/surveillance-maladie-lyme.html> Page consultée le 4 juillet 2018.
- Santé Canada, 2017. Risque de maladie de Lyme chez les Canadiens. [En ligne]. Disponible à l'adresse URL : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-lyme/risque-maladie-lyme-chez-canadiens.html> Page consultée le 4 juillet 2018.
- Warshafsky, S. et al., Efficacy of antibiotic prophylaxis for the prevention of Lyme disease: an updated systematic review and meta-analysis. *J Antimicrob Chemother* 2010; 65(6): 1137–1144.
- Wormser, G.P., Dattwyler, R.J., Shapiro, E.D., Halperin, J. J., Steere, A.C., Klempner, M.S., & Bockenstedt, L. The clinical assessment, treatment, and prevention of Lyme disease, human granulocytic anaplasmosis, and babesiosis: clinical practice guidelines by the Infectious Diseases Society of America. *Clinical Infectious Diseases*, 2006; 43(9), 1089-1134.

## 10. Lien Internet pour disponibilité de l'ordonnance collective

URL : <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/affaires-medicales-professionnelles/ordonnances/index.fr.html>

## Élaboration

Médecins-conseil, secteur Maladies infectieuses et gestion des menaces, Direction de santé publique de la Montérégie :

D<sup>re</sup> Céline Gariépy

D<sup>re</sup> Louise Lambert

## Collaboration et consultations

- Cette ordonnance collective a été adaptée à partir de celle du CIUSSS de l'Estrie, OC-SPU-001<sup>5</sup>
- Médecins-conseil, secteur Maladies infectieuses et gestion des menaces, Direction de santé publique de la Montérégie :
  - D<sup>re</sup> Reem Zewail,
  - Dr François Milord
- Comité régional des services pharmaceutiques :
  - Mme Josée Robillard, pharmacienne
  - Mme Mélanie Caron, pharmacienne, chef du département de pharmacie du CISSSMO
- M Philip Morgan, pharmacien d'officine

## Approbation

Mme Annie Zaor, pharmacienne, pour le Comité des ordonnances collectives et protocoles du CISSSMC

Conseil exécutif du CMDP du CISSSMC



Adoption par le président du CMDP du CISSSMC, Raymond Taillefer

Date : 2018-07-13



Acceptation par la directrice de santé publique de la Montérégie, Julie Loslier

Date : 2018-07-12



Acceptation par le chef du département de pharmacie du CISSSMC, Geneviève Cayer

Date : 2018-07-12

<sup>5</sup> © CIUSSS de l'Estrie – CHUS | Ordonnance collective Maladie de Lyme : Initiation d'une prophylaxie post-exposition chez un patient ASYMPTOMATIQUE suite à une piqûre de tique en zone à risque. OC-SPU-001.

**ANNEXE 1**

**Formulaire à mettre dans le dossier de la personne**

Centre intégré  
de santé et de  
services sociaux de  
la Montérégie-Centre



Direction de santé publique

**Formulaire**

**Évaluation en vue de l'initiation d'une  
prophylaxie post-exposition  
chez une personne à la suite d'une piqûre  
de tique  
(OCMC-62)**

N de dossier : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____
NAM : _____
Nom : _____ Prénom : _____
DDN: _____ Sexe : ___F ___M

**1. Date et heure de consultation : \_\_\_\_\_**

**2. Circonstances entourant la piqûre de tique :**

Date et heure de la découverte de la tique : \_\_\_\_\_

Date et heure de l'extraction de la tique : \_\_\_\_\_

Site corporel piqué : \_\_\_\_\_

Lieu de la piqûre (municipalité ET région/pays) : \_\_\_\_\_

Décrire les circonstances entourant la piqûre de tique (activités extérieures précédant la piqûre de tique – ex. : randonnée en forêt, en sous-bois, dans un champ ou des hautes herbes, jardinage, chasse, etc.) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**3. Présence de signes ou symptômes chez la personne :** Oui  Non

Si oui, indiquer lesquels :

Lésion cutanée érythémateuse : Oui  Non   
Fièvre : \_\_\_\_\_°C (rapportée ou objectivée) Oui  Non   
Fatigue : Oui  Non   
Céphalée : Oui  Non   
Raideur de la nuque : Oui  Non   
Myalgies : Oui  Non   
Arthralgies : Oui  Non   
Autre(s) symptômes, précisez : Oui  Non   
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**RAPPEL :** Si la personne présente un ou des signes et symptômes, recommander une consultation médicale. L'ordonnance collective ne peut pas s'appliquer.

**4. Poids de la personne (si enfant de 8 à 12 ans)**

Poids : \_\_\_\_\_kg Rapporté  Objectivé

**5. Signe rapporté par la personne**

Présence d'une tique attachée à la peau lors de la consultation : Oui  Non

Si présence d'une tique attachée à la peau, celle-ci a-t-elle été retirée? Oui  Non  N/A

**6. Validation de l'indication de procéder à l'antibioprophylaxie**

**RAPPEL :** L'antibioprophylaxie est indiquée si TOUTES les conditions suivantes sont remplies :

1. La personne est ASYMPTOMATIQUE	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
2. La piqûre de tique a eu lieu dans un secteur géographique visé par l'application de la PPE pour la maladie de Lyme. Préciser la municipalité et la région: _____	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
3. Le délai entre le retrait de la tique et la consultation est de 72 heures ou moins	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
4. La tique est demeurée accrochée à la peau pendant 24 heures ou plus <sup>6</sup>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

<sup>6</sup> Pour évaluer la durée de la piqûre de la tique, rechercher le moment de la dernière activité à risque (voir [maladiedelymemonteregion.com](http://maladiedelymemonteregion.com)).



## 7. Vérification de la présence de contre-indications ou de limites à la doxycycline chez la personne

Personne de moins de 8 ans :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Femme enceinte :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	N/A <input type="checkbox"/>
Femme qui allaite :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	N/A <input type="checkbox"/>
Antécédent de myasthénie grave :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Antécédent d'insuffisance hépatique :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Antécédent d'oesophagite active ou d'ulcérations oesophagiennes :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Antécédent d'hypersensibilité au soleil :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Allergie à la doxycycline ou autre tétracycline :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	

**RAPPEL :** Si la personne présente une ou des contre-indications ou limites à la doxycycline, l'ordonnance collective ne peut pas s'appliquer.

## 8. Antibio prophylaxie administrée :    Oui Non

Si l'antibio prophylaxie a été administrée, indiquer la posologie :

Enfant de 8 à 12 ans : \_\_\_\_\_mg ou \_\_\_\_\_mL **PO BID** pendant un jour

Dose unique de 200 mg **PO** (adulte) :    Oui     Non

Tableau 1. Posologie de la doxycycline en fonction de l'âge et du poids dans le cadre d'une prophylaxie post-exposition à la suite d'une piqûre de tique survenue dans un secteur géographique visé par l'application de la PPE

Âge	Nom du médicament	Posologie	Poids (kg)	Dose (mg)	Dose (mL) Suspension orale 5 mg/ml
8 à 12 ans	Doxycycline	2 mg/kg <b>PO BID</b> (maximum 100 mg par dose) pour deux doses	15 à 17,4	32,4 mg	6,5 mL
			17,5 à 19,9	37,4 mg	7,5 mL
			20 à 24,9	44,9 mg	9 mL
			25 à 29,9	54,9 mg	11 mL
			30 à 34,9	64,9 mg	13 mL
			35 à 39,9	74,9 mg	15 mL
			40 à 44,9	84,9 mg	17 mL
			45 et plus	100 mg	20 mL
13 ans et plus	Doxycycline	Dose unique de 200 mg <b>PO</b>	-	-	-

- 9. Feuillelet sur les effets indésirables de la doxycycline remis à la personne : Oui  Non  N/A
  
- 10. Consignes données à la personne de surveiller l'apparition de signes et symptômes compatibles avec la maladie de Lyme précoce pour une durée de 30 jours (ces consignes doivent être données à toutes les personnes, qu'ils aient reçu l'antibioprofylaxie ou non) : Oui  Non
  
- 11. Consignes données à la personne de consulter un médecin si des signes et symptômes compatibles avec la maladie de Lyme précoce apparaissaient dans un délai de 30 jours (ces consignes doivent être données à toutes les personnes, qu'elles aient reçu l'antibioprofylaxie ou non) : Oui  Non
  
- 12. Feuillelet d'information sur la maladie de Lyme remis à la personne : Oui  Non
  
- 13. Réponses aux questions de la personne : Oui  Non
  
- 14. Autres notes pertinentes au dossier :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

15. Signature du pharmacien :

---

Nom en lettres mouléesSignatureDateNo. permis

## ANNEXE 2

### MALADIE DE LYME PRÉCOCE : SYMPTÔMES À SURVEILLER

---

Les premiers symptômes de la maladie de Lyme apparaissent généralement entre 3 et 30 jours après la piqûre d'une tique infectée.

Le symptôme le plus courant est une rougeur sur la peau, à l'endroit de la piqûre. Ce symptôme est présent dans 60 à 80 % des cas d'infection. La rougeur s'étend rapidement pour atteindre 5 centimètres ou plus. Elle peut être de forme et de couleurs variées, parfois en cible. Des rougeurs peuvent aussi apparaître à plusieurs endroits sur le corps.

D'autres symptômes peuvent accompagner cette rougeur :

- fièvre;
- fatigue;
- maux de tête;
- raideur à la nuque;
- douleurs musculaires et articulaires.

Tiré de : [www.sante.gouv.qc.ca/lyme](http://www.sante.gouv.qc.ca/lyme)

### ANNEXE 3

#### Feuillelet sur les effets indésirables de la doxycycline à remettre à la personne

### DOXYCYCLINE, INFORMATION GÉNÉRALE<sup>7</sup>

---

#### Description

Ce médicament contient un antibiotique de la famille des tétracyclines.

Habituellement, on l'utilise pour combattre les infections.

#### Mode d'emploi

En règle générale, on utilise ce produit deux fois par jour. Il est possible que votre pharmacien vous ait indiqué un horaire différent qui est plus approprié pour vous. Par exemple, dans le cadre d'une prophylaxie suite à une piqûre de tique, une seule dose suffit pour les personnes de 12 ans et plus.

Pour en retirer tous les bénéfices possibles, assurez-vous de compléter le traitement tel qu'indiqué.

Parce qu'il peut irriter l'œsophage, ce produit doit être avalé avec un grand verre d'eau. De plus, vous devez éviter de vous coucher pour au moins 30 minutes après la prise.

Il est important de respecter la posologie inscrite sur l'étiquette. N'en utilisez pas plus, ni plus souvent qu'indiqué.

Il est déconseillé de couper, croquer ou écraser ce médicament, car il peut être irritant pour la bouche et les voies digestives.

Dans les situations où plus d'une dose est prescrite, si vous oubliez de prendre une dose, prenez-la dès que vous y pensez. S'il est presque l'heure de votre dose suivante, laissez simplement tomber la dose oubliée. Ne doublez pas la dose suivante pour tenter de vous rattraper.

Ce médicament peut être irritant pour l'estomac : prenez-le avec de la nourriture. Essayez d'éviter les aliments irritants comme le café, les mets épicés et l'alcool.

La prise d'alcool peut modifier l'effet de ce produit. Il est recommandé de limiter la consommation d'alcool durant le traitement.

Pour assurer son efficacité, attendez au moins 2 heures entre la prise de ce médicament et celle d'un antiacide. Évitez aussi les suppléments de minéraux (calcium, fer, magnésium ou zinc).

#### Effets indésirables

En plus de ses effets recherchés, ce produit peut, à l'occasion, entraîner certains effets indésirables (effets secondaires), notamment, il peut :

- causer de la diarrhée;
- causer des nausées ou, rarement, des vomissements;
- causer des brûlures d'estomac;
- rendre votre peau plus sensible au soleil ou aux lampes solaires – utilisez un écran solaire et évitez le plus possible de vous exposer au soleil.

---

<sup>7</sup> Source : [Vigilance Santé](#)

Chaque personne peut réagir différemment à un traitement. Si vous croyez que ce produit est la cause d'un problème qui vous incommode, qu'il soit mentionné ici ou non, discutez-en avec votre médecin ou votre pharmacien. Ils peuvent vous aider à déterminer si votre traitement en est effectivement la cause et, au besoin, vous aident à bien gérer la situation.

### **Conservation**

Comme la plupart des médicaments, vous devriez garder ce produit à température ambiante. Conservez-le dans un endroit sécuritaire où il ne sera pas exposé à la chaleur, à l'humidité ou à la lumière du soleil. Gardez-le hors de portée des jeunes enfants.

Faites détruire de façon sécuritaire toute quantité qui vous resterait après sa date de péremption.

### **Information additionnelle**

La prise de ce produit durant la grossesse peut être nocive pour un enfant en développement. Les femmes en âge de procréer devaient utiliser une méthode contraceptive efficace.

Les femmes enceintes devraient éviter de l'utiliser. Si vous planifiez une grossesse ou encore devenez enceinte, communiquez avec votre médecin traitant.

Ce médicament peut interagir avec d'autres médicaments ou suppléments, parfois de façon importante. Il est toutefois possible de prévenir plusieurs interactions en ajustant la dose de vos médicaments ou en changeant leur moment de prise. Vérifiez auprès de votre pharmacien avant d'utiliser ce produit en association avec d'autres médicaments, vitamines ou produits naturels.

### **Notes générales**

Il est important de mentionner aux professionnels de la santé que vous consultez :

- si vous avez des antécédents d'autres maladies, si vous fumez et, pour les femmes, si vous êtes enceinte ou désirez le devenir, ou si vous allaitez;
- si vous avez des allergies aux médicaments ou d'autres allergies (ex. : aliments, latex, etc.);
- tous les médicaments que vous utilisez, avec ou sans ordonnance, incluant les vitamines et les produits naturels.